

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Hervé HERMENT excusé.

Le Conseil Municipal :

VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Confirme d'allouer des subventions uniquement aux associations d'intérêts communaux et locaux. Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2014.

AUTORISATION POUR ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

Dans l'attente du vote du budget 2014, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2013 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

Vu la délibération du 20 décembre 2013 du Comité Syndical du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais relative à la modification des statuts du Syndicat portant notamment sur sa composition et son fonctionnement, le conseil municipal accepte les modifications proposées.

AVIS SUR UN AJUSTEMENT AU PROJET INITIAL DU REMEMBREMENT SUR LES COMMUNES DE BOËSSES, ECHILLEUSES, GRANGERMONT, ONDREVILLE SUR ESSONNE ET BROMEILLES

Vu la demande de la Commission Intercommunale de l'Aménagement Foncier sur les communes de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville sur Essonne et Bromeilles suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 07 octobre au 08 novembre 2013, le conseil municipal donne un avis favorable pour une extension du périmètre du remembrement sur la commune de Givraines pour une surface de 1ha 51a 16ca.

RAPPORT ANNUEL DU SPANC DE LA CCBG

Est informé du rapport 2012 du Service Public d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) de la communauté de communes de Beauce et du Gâtinais. Le conseil approuve ce rapport consultable en mairie.

RAPPORTS ANNUELS DU SITOMAP ET DE BGV

Le conseil municipal prend connaissance des rapports 2013 du SITOMAP et de Beauce Gâtinais Valorisation. Ces documents sont consultables en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTIONS SIERP

Considérant les travaux rue des Vingt Arpents et le projet du rond point d'Intvilliers avec la nécessité d'installer des candélabres, le conseil décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population ainsi qu'auprès du SIERP.

INFORMATION TVA

La facturation 2014 de l'eau assainie sera établie sur une TVA à 10 % et non 7 %. Celle de l'eau potable reste établie sur une TVA à 5.5 %.



INFORMATIONS COMMUNALES et Intercommunales

INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES DE 16 ANS (NES EN 1998)

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2014. Vous munir du livret de famille.

ANIMATION APRES-MIDI JEUX DU CCAS

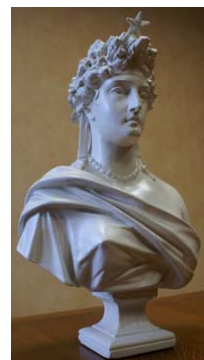
La commune de Givraines et son Conseil Municipal, par l'intermédiaire du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), **organisent leur après-midi gratuit de jeux le 04 mars 2014**. Cette séance est ouverte à tous les habitants de la commune petits et grands et en fonction des places disponibles. Toutes les personnes de la commune nées en 1954 et années précédentes (60 ans et plus) sont prioritaires.

INTEMPERIES – TRANSPORT SCOLAIRE (RAPPEL)

Pour toute information concernant les transports scolaires en temps d'intempéries : Téléphone vert gratuit **08 00 00 45 00** ou le site du conseil général : www.loiret.fr. La rubrique « actualités » de site givraines.fr est actualisée en temps réel en cas d'intempéries en fonction des informations connues de la mairie.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE MECANIQUE EN 2014

Mercredi 12 mars, vendredi 20 juin, vendredi 12 septembre, vendredi 12 décembre 2014 à partir de 7 heures : passage de la balayeuse mécanique de tous les caniveaux. Aucun véhicule ne doit entraver le travail de l'engin.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Hervé HERMENT et Gisèle RIVIERRE excusés.

Le Conseil Municipal :

Examen des comptes des administratifs 2013 (commune et budgets annexes eau et assainissement)

❖ **Budget principal commune** (solde des 2 sections au 31/12/2013 : 106 136.59 €)

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 128 391.79 €

soit 267 291.30 € en recettes, 225 644.31 € en dépenses et un report 2012 de 86 744.80 €

Section investissement : Résultat de clôture – 22 255.20 €

soit 42 097.78 € en recettes, 38 934.42 € en dépenses et un report 2012 de – 25 418.56 €

❖ **Budget annexe de l'eau** (solde des 2 sections au 31/12/2013 : 62 907.94 €)

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 44 116.97 €

soit 44 685.59 € en recettes, 35 768.78 € en dépenses et un report 2012 de + 35 200.16 €

Section investissement : Résultat de clôture + 18 790.97 €

soit 15 916.16 € en recettes, 18 570.70 € en dépenses et un report 2012 de 21 445.51 €

❖ **Budget annexe de l'assainissement** (solde des 2 sections au 31/12/2013 : 1 293.40 €)

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 8 134.57 €

soit 77 788.34 € en recettes, 77 500.21 € en dépenses et un report 2012 de 7 846.44 €

Section investissement : Résultat de clôture – 6 841.17 €

soit 46 327.44 € en recettes, 63 791,10 € en dépenses et un report 2012 de 10 622.49 €

Devis complémentaire TEOS pour changement de la conduite de distribution eau du château d'eau et demande de subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population

Le maire explique que l'entreprise TEOS en charge des travaux du château d'eau a fait part du mauvais état de la conduite de distribution dont la conception peut faire penser qu'elle serait d'origine (1927). Cette fragilité pourrait entraîner rapidement des fuites. Considérant qu'il est préférable de profiter des travaux pour la remplacer, le conseil accepte le devis de l'entreprise Industrie Eau & Equipement, pour un montant de 9 264 € TTC. Il délibère favorablement pour demander une subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population (40%).

Devis CEGELEC pour candélabres de la rue des Vingt Arpents

Le maire informe les élus que l'entreprise CEGELEC a fait une nouvelle offre de prix pour l'achat des 8 candélabres (3 pour la rue des Vingt Arpents et 5 pour le rond-point d'Intvilliers) et que cette offre est la mieux disante, Le Conseil Municipal accepte ce devis pour un montant 11 051.04 € TTC.

Adhésion à la Société Publique Locale « INGENOV »

Le conseil municipal du 17 décembre 2013 a délibéré favorablement sur l'adhésion à la Société Publique Locale « INGENOV » par 9 voix pour et une abstention. Cette délibération 2014 doit être rendu conforme aux statuts et règlement intérieur de cette société adopté par les collectivités fondatrices en octobre 2013. Après avoir délibéré, le conseil confirme son adhésion par 8 voix pour et une abstention. Désigne le maire aux fins de représenter la commune aux Assemblées Générales des actionnaires.

Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars et 30 mars

Etablit les permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Questions diverses

* Demande de remboursement commune de Vriigny : formation CERTYPHITO

Yohann CRESSON a suivi la formation CERTYPHITO le 18 et 19 février 2014 organisée par la commune de Sermaises avec le CNFPT. Par souci de simplification, la commune de Sermaises a établi la facture au nom de la commune de Givraines pour un montant de 60 €. Le conseil délibère pour demander à la commune de Vriigny le remboursement de 50 % de celle-ci soit 30 €.

* Demande d'autorisation de traverser un terrain communal pour conduite d'irrigation

Suite au courrier de M. Michel VINCENT, le conseil l'autorise à traverser les parcelles ZY 14 et 15 au lieu dit la Crécois par une canalisation d'irrigation enterrée à une profondeur d'au minimum d'1,10 mètre.

* [Location de la parcelle déclarée sans maître ZH 164](#)

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour donner en location à Michel VINCENT la parcelle ZH 164 d'une contenance de 923 m² au lieu dit « Champs Coulon » acquise par la collectivité dans le cadre d'une procédure de terrain sans maître.

* [Demande d'autorisation de voirie M. David DURANT rue de la champagne](#)

M. David DURANT demande une autorisation pour protéger ses bâtiments situés en contrebas des inondations dues aux eaux pluviales de la rue de la Champagne. Le Conseil l'autorise à faire ces travaux sur le domaine public à sa charge par la confection d'une bande de béton. Une demande écrite sera transmise au maire avant l'exécution des travaux. La collectivité s'engage à compléter la bande manquante d'enrobé le long de la RD 123 rue du Portail.

* [Accès des véhicules au cimetière](#)

Afin de contrôler les accès au cimetière, une de ses 2 portes est maintenant fermée avec un cadenas. L'accès avec un véhicule ne peut se faire qu'après avoir retiré la clé à la mairie. Les entreprises de pompes funèbres de Pithiviers et Puisseaux ont été informées.



INFORMATIONS COMMUNALES et Intercommunales

☺ [Gestion réseau d'eau](#)

La commune rappelle que la gestion du réseau d'eau est faite en régie directe et en interne. En cas, de problème, il faut contacter la mairie, ou le maire ou l'adjoint.

☺ [Relevés des compteurs d'eau](#)

L'agent communal effectuera les relevés de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du mardi 01 avril 2014. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ [Chiens errants/méchants](#)

Le conseil prend de nouveau acte de plaintes de certains habitants sur les désagréments occasionnés par quelques chiens errants. Il est rappelé que les chiens doivent être impérativement tenus en laisse sur l'ensemble du domaine public, chemins compris. Le maire confirme que les propriétaires peuvent être sanctionnés (y compris hors période de chasse). Des faits de chiens agressifs en liberté et en présence de leurs maîtres ont été rapportés en mairie.

☺ [Félicitation à Yohann, papa d'une petite fille](#)

Est informé que notre agent emploi d'avenir Yohann CRESSON est papa d'une petite Kayliah née le 23 février 2014 ; bébé, maman, papa ... se portent bien.



Le Conseil Municipal :

Mise en place du conseil municipal

Tous les membres du conseil municipal proclamés par les opérations de vote du 23 mars 2014 étant présents et répondus présents dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus, à savoir, PEQUIN Stéphane, DELAFOY Jacky, BOUTTET Joëlle, ALVAREZ Amélie, BEAUDICHON Gilbert, GIGAULT Claire, GAUCHET Jean-Michel, GIRARD Mickaël, BRENDÉL Marc, GUERINET Patrick, VINCENT Michel. Le maire sortant déclare les membres installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Municipal de Givraines.

Election du Maire

Sous la présidence de GAUCHET Jean-Michel doyen d'âge il est procédé à l'élection du Maire. Patrick GUERINET est le seul candidat déclaré à ce poste. A l'issue d'un vote à bulletin secret, Patrick GUERINET obtient 10 voix sur 11, est proclamé Maire par le Président et a été immédiatement installé.

Choix du nombre d'adjoint

A l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition du Maire de procéder, à ce jour, à l'élection d'un seul adjoint.

Election de l'Adjoint

A la demande du Maire, Jean-Michel GAUCHET et Michel VINCENT présente leur candidature. Après avoir fait procéder à un vote à bulletin secret, Jean-Michel GAUCHET obtient 2 voix sur 11, Michel VINCENT 8 voix sur 11. M. Michel VINCENT est proclamé Adjoint et est immédiatement installé.

Election des délégués aux Syndicats Intercommunaux

Les représentants de la commune dans les différentes structures intercommunales se répartissent ainsi :

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Givraines -Yèvre : Patrick GUERINET, Amélie ALVAREZ, Claire GIGAULT, titulaires et Jacky DELAFOY, suppléant

Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux : Patrick GUERINET, Michel VINCENT, titulaires et Amélie ALVAREZ, suppléante.

Syndicat de production eau potable Boynes/Estouy/Givraines/Yèvre : Patrick GUERINET, Jean-Michel GAUCHET, titulaires et Michel VINCENT, suppléant

Communauté de communes Beauce Gâtinais : Patrick GUERINET, titulaire et Michel VINCENT, suppléant

SICAP (Société d'Intérêt Collectif Agricole de Pithiviers pour la distribution de l'énergie électrique) : Jean-Michel GAUCHET, Stéphane PEQUIN, titulaires et Michel VINCENT, suppléant

SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers) : BRENDÉL Marc, titulaire et Michel VINCENT, suppléant

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 8 avril 2014 à 20 h 30



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Décisions du conseil municipal :

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures, le conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au maire.

Le Conseil délègue les matières suivantes :

- 1- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords pour un montant égal ou inférieur à 2 000 € ;
- 2- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- 3- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 4- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

FIXATION DU NIVEAU D'INDEMNITES DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

Décide d'allouer au maire et à l'adjoint au maire, à compter du début du présent mandat (28 mars 2014), les indemnités de fonction au taux maximum légal autorisé pour une commune de - 500 habitants soit 646.25 € brut/mois pour le maire et 250.90 € brut/mois pour l'adjoint.

COMPOSITION DES COMMISSIONS FACULTATIVES ET OBLIGATOIRES

En complément des 4 commissions obligatoires :

- Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S)
- Commission des listes électorales,
- Commission des impôts
- Commission d'Appel d'Offre

Décide la création de 3 commissions :

- Commission des Travaux et bâtiments communaux (cimetière, église, chemins, eaux et assainissement)
- Commission pour l'aménagement et le cadre de vie (aménagement de l'espace public et fleurissement, fêtes et cérémonies, communication, ...)
- Commission des finances

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES,

❖ Budget principal commune (solde des 2 sections au 31/12/2013 : 106 136.59 €)

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 128 391.79 €

soit 267 291.30 € en recettes, 225 644.31 € en dépenses et un report 2012 de 86 744.80 €

Section investissement : Résultat de clôture - 22 255.20 €

soit 42 097.78 € en recettes, 38 934.42 € en dépenses et un report 2012 de - 25 418.56 €

❖ Budget annexe de l'eau (solde des 2 sections au 31/12/2013 : 62 907.94 €)

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 44 116.97 €

soit 44 685.59 € en recettes, 35 768.78 € en dépenses et un report 2012 de + 35 200.16 €

Section investissement : Résultat de clôture + 18 790.97 €

soit 15 916.16 € en recettes, 18 570.70 € en dépenses et un report 2012 de 21 445.51 €

❖ Budget annexe de l'assainissement (solde des 2 sections au 31/12/2013 : 1 293.40 €)

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 8 134.57 €

soit 77 788.34 € en recettes, 77 500.21 € en dépenses et un report 2012 de 7 846.44 €

Section investissement : Résultat de clôture - 6 841.17 €

soit 46 327.44 € en recettes, 63 791,10 € en dépenses et un report 2012 de 10 622.49 €

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE ET D'UNE DEBROUSSAILLEUSE,

Après avoir étudié les différents devis, le conseil décide l'achat aux ETS VILAIN de Givraines d'une tondeuse pour un montant de 4 200 TTC et d'une débroussailleuse pour un montant de 500 €. Le conseil décide de demander une subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population (40%).

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET ET CHOIX DU FEU D'ARTIFICE.

Décide l'achat d'un feu d'artifice pour les cérémonies du 14 juillet 2014, à savoir modèle « Botticelli » de Lacroix Ruggieri aux Ets Bellier (La Ferté St Aubin) pour un montant de 1 029.92 €.

COMMEMORATION DU 49^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Décide le programme du 8 mai 2014 : rassemblement à **11 heures** devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message. Vin d'honneur à la salle communale.



☺ COMMEMORATION DU 49^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Programme du 8 mai 2014 : rassemblement à **11 heures** devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message. Vin d'honneur à la salle communale.

☺ PORTES OUVERTES A LA CHEVRERIE YEVRE CAPRI 26 ET 27 AVRIL 2014

Dans le cadre des journées portes ouvertes du réseau « Bienvenue à la Ferme » Sandrine et Stéphane PEQUIN vous accueilleront samedi 19 avril de 14 à 19h et dimanche 20 avril de 8 à 18h à leur chèvrerie située à entre Yèvre le Châtel et Yèvre la Ville. Traites le dimanche 8H30 et 17h30.

☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du lundi 28 avril au vendredi 02 mai. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire, son adjoint ou appeler le 06.14.22.50.91.

☺ CENTRE DE LOISIRS DE YEVRE LA VILLE

Pour les vacances de printemps les accueils de loisirs de Chilleurs aux Bois et Estouy font le plein d'activités ouverture du 22 au 25 avril. Inscriptions pour Estouy auprès de Mme ALVAREZ Amélie au 02.38.32.76.16 acmestouy@gmail.com . Inscriptions pour Chilleurs aux Bois auprès de Mme LEMAY Carole 06.30.87.24.82 acmchilleurs@gmail.com.

☺ ANIM' ADOS « VACANCES DE PAQUES »

Inscription : NIAF Déborah 02.38.33.99.00/06.50.74.94.69

DATE	ACTIVITES	OBSERVATIONS	lieu	TARIF	NB DE PLACES
LUNDI 28 	JOURNEE COURSE D'ORIENTATION	Au belvédère des Caillettes, en pleine forêt, muni d'un plan, retrouve ton chemin et résous les énigmes afin de mener ton équipe à la victoire (avec toutes les MJ) VENIR EN BASKET	Belvédère des caillettes de 10h à 17h	GRATUIT	12
	SOIREE  LE BAR A JEUX	TU COMMANDES, TU JOUES ! Entres canapés, mini sandwich, boissons ... au menu divers jeux proposés (jeux de comptoir, de casino, d'ambiance)	Cour Gauthier Chilleurs aux bois de 18h à 20h	GRATUIT	24
MARDI 29	MATIN	PAS D'OUVERTURE			
	APREM CONSTRUCTION MEUBLE EN CARTON	Technique de base avec une intervenante Vous pourrez repartir avec votre réalisation + une pause rythmée spéciale Mickaël Jackson avec Jérémy Dubard	Maison des jeunes Chilleurs aux bois de 14h à 17h	5 €	10
MERC 30 	JOURNEE CITE DES SCIENCES	Expo interactive sur 50 ans d'histoire du jeu vidéo (découverte de métiers, conception de jeux, réalisation ...) TRAJET EN CAR	Ascoux à 8h45 Chilleurs à 9h retout prévu : 19h 19h30	14 €	12
1er MAI	FERIE PAS D'OUVERTURE				
VEND 2 	MATIN BALADE DANS LES ROCHES	INSCRIPTION JOURNEE COMPLETE escalade, balade et grands jeux dans les roches, puis l'après midi initiation aux sports de glisse (wake board, surf, body bord, bouée, ski) APPORTER MAILLOT DE BAIN ET SERVIETTE	Buthiers de 10h à 17h	15 €	12
	APREM SIMULATEUR DE GLISSE				

SEJOUR DU 23 AU 25 AVRIL 2014



2005
BEAUVAL

Rencontre avec tous les participants
le samedi 12 avril
à Chevilly



A L'HEURE INDIENNE !

HEBERGEMENT SOUS TIPI
GRANDS JEUX, JOURNEE A
BEAUVAL, PARC AQUATIQUE,
JEUX DE PLAGE, VEILLEES ...

A Argent sur Sauldre (18)

Projet pédagogique et trousseau
remis à l'inscription



PRIX : 50 € OU
1 BON LOISIRS CAF
+ 5 €



Réunion d'information
pour les parents :
le vendredi 11 avril 2014 à la MJ
de Châteaux aux Bois à 18h

Pour les jeunes
de 11 à 17 ans

avec les MJ
de Rebréchien
Chevilly et Outarville

CONTACTS POUR INSCRIPTION :

Déborah NIAP
02.38.32.99.00 ou 06.50.74.94.69

33 % de prix
voisin sans demande
hors de la réunion



FRMJC
Région Centre



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal décide :

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL « EMPLOI Avenir »

Un "emploi d'avenir" est mutualisé depuis le 15 juillet 2013 à 50/50 entre les communes de Givraines et Vriigny. Ce poste est occupé par Yohann Cresson. Vriigny souhaite embaucher un "emploi d'avenir" à temps plein. La commune d'Aulnay-la-Rivière se propose de reprendre le mi-temps. Yohann, volontaire pour intégrer Aulnay-la-Rivière, a dépassé l'âge des 25 ans pour signer un nouveau contrat. Le maire propose, en accord avec la Mission Locale du Pithiverais et le conseil municipal d'Aulnay, de transformer le contrat actuel à temps partiel en contrat à temps plein et de signer une convention de mise à disposition à mi-temps, pour 2 ans, avec la commune d'Aulnay-la-Rivière qui remboursera à Givraines mensuellement 50% des frais à la charge de l'employeur (part des salaires restant après déductions des aides de l'Etat, formation, ...). Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le changement du contrat de travail du poste "emploi d'avenir" et autorise le Maire à signer la convention liant les 2 collectivités et assurant les modalités de remboursement.

TARIFS DU PRIX DE L'EAU EAU ET L'EAU ASSAINIE

Compte tenu de l'évolution des budgets et des investissements réalisés et à prévoir (rénovation du château d'eau, changement du système de surpression, création d'une 2^{ème} lagune à la station d'épuration ainsi que le changement du type de traitement des eaux usées ...) dans les années à venir, le conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs à compter du 01/10/2014 pour la facturation d'eau et de l'eau assainie en avril 2015 selon les tarifs suivants :

Date de facturation →		Octobre 2012	Avril 2014	Avril 2015
Eaux TTC TTC	prix m3	1,05	1,15	1,15
	compteur (diamètre 20)	35	35	40
	compteur (diamètre 30)	45	45	50
Assainissement HT (TVA 10 %)	prix m3	0,93	1	1,05
	part fixe	80	80	90

PARTICIPATION DES FAMILLES D'ENFANTS SCOLARISES EN PRIMAIRE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le maire informe le Conseil que le Conseil Général a modifié le tarif de participation des transports scolaires pour les familles ~~début~~ lors du vote de son budget 2014. S'il avait annoncé dans un premier temps une augmentation de 10 %, le Président de l'assemblée départementale nous a fait parvenir un courrier où était mentionné "une augmentation de 40€ par enfant". Après avoir reçu les dossiers d'inscription, il s'avère que l'augmentation est de 12 € pour les lycéens et les collégiens et de 52 € pour les écoles primaires. Il rappelle la dégressivité à savoir 100% pour le 1er enfant de la famille, 50% pour le 2ème et gratuité à partir du 3ème. L'ordre étant lycéens, puis collégiens et enfin primaires. La dépense inscrite au budget 2014 est de 2 500€. Compte tenu de cette augmentation importante de 65 % entraînant une augmentation budgétaire de plus de 1 000€, les élus s'interrogent quant à la prise en charge totale du transport scolaire pour les primaires.

Après une longue discussion, le maire fait trois propositions :

- 1- prise en charge totale par la commune,
- 2- prise en charge partielle de la commune et participation des familles pour chaque enfant,
- 3- prise en charge totale par la commune des enfants scolarisés à l'école de Givraines et participation partielle de la commune pour les enfants scolarisés à l'école de Yèvre.

Après avoir délibéré et voté les résultats sont les suivants :

* 1 pour la proposition n° 1 * 7 pour la proposition n° 2 * 3 pour la proposition n° 3

La proposition n°2 est retenue. Le conseil décide à l'unanimité une participation de 75 % par la commune et les 25 % restant à la charge des familles. Soit pour le 1^{er} enfant (132 €), 99€ à la charge de la commune et 33 € aux familles. Pour le 2^{ème} enfant (66€), 49.50€ prise en charge par la commune et 16.50€ par les familles.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE POUR LA NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Le Conseil Général du Loiret a lancé une opération de numérisation de l'état civil jusqu'en 1832 et du cadastre napoléonien pour l'ensemble des communes du département. L'objectif est de mettre en ligne ces documents sur le site internet des Archives Départementales. L'ensemble des coûts de numérisation et d'indexation sont à la charge du Conseil Général. Un exemplaire des documents numérisés concernant notre commune sera remis gratuitement à la commune à l'issue de cette numérisation. Le Conseil accepte ce partenariat et autorise le maire à signer la convention de partenariat proposée.

QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES

Le maire informe le conseil qu'à la sollicitation du comptable public, il a signé une autorisation permanente et générale de poursuites. Cette autorisation lui permettra de lancer toutes les poursuites vers les débiteurs de factures impayées en se retournant vers les employeurs, la CAF.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE

Le maire rappelle que la commune peut demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et accorder une indemnité à ce titre. Le conseil décide de recourir au conseil du receveur et fixe son indemnité au taux de 100 % par an.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Le trésorier a adressé à la commune la liste des débiteurs dont les créances (quelques centimes) sont irrécouvrables pour un montant de 1.29 €. Il demande l'admission en non-valeur de ces titres. Après avoir délibéré, le conseil décide d'admettre ces titres en non-valeur.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le manque de crédit budgétaire du budget annexe assainissement au compte 673 après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide les approvisionnements de crédits suivants au budget : DF compte 673 : + 460 € ; DF compte 615 : - 460 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Vu le manque de crédit budgétaire au compte 6711 après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide les approvisionnements de crédits suivants au budget : DF compte 6711 : + 186 € ; DF compte 61523 : - 186 €

TRAVAUX AMENAGEMENT DE SECURITE : PROTOCOLE SICAP POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE

Après avoir entendu le maire lire le protocole d'accord proposé par la SICAP pour le projet d'enfouissement du réseau électrique de distribution publique sur l'aménagement de sécurité à Intvilliers et notamment l'accord financier soit 70 % à la charge de la SICAP et 30 % à la charge de la commune (16 995 € HT), le conseil après avoir délibéré décide d'approuver ce protocole et autorise le maire à le signer.

AUTRES INFORMATIONS

- Suite aux travaux de rénovation, le château d'eau de Givraines est remis en service depuis mercredi 21 mai 2014.
- Depuis le décès de Philippe Mondine du cabinet RMB à Pithiviers en décembre 2013, le dossier PLU était arrêté. Le cabinet d'étude IXIA prend le relai. 1^{ère} rencontre le 5 juin.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ INSCRIPTIONS AU CENTRE DE LOISIRS DE YEVRE LA VILLE OU/ET ESTOUY OUVERT DU 7 JUILLET AU 1ER AOUT

Centres organisés par la CCBG. Les **inscriptions** se font à la semaine minimum et à transmettre **avant le 7 juin**. Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de la CCBG http://www.communaute-communes-beauce-gatinais.fr/doc/actu_1057.pdf.

Contact : Amélie ALVAREZ au 02.38.32.76.16 ou "acmestouy@gmail.com".



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET, excusé.

DESIGNATION DE TROIS PROPRIETAIRES POUR CONSTITUTION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE 1956

La Direction Départementale des Territoires a informé la commune par courrier du 19 juin 2014 que l'Association Foncière de Remembrement de 1956 existe toujours. Pour procéder à sa dissolution, il convient de renouveler le bureau avec 3 représentants de propriétaires désignés par le Conseil Municipal et 3 par la Chambre d'Agriculture. Le conseil désigne Mme Gisèle RIVIERRE, M. Gilbert BEAUDICHON et M. Eric COMBIEZ.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SPANC DE LA CCBG

Conformément à l'arrêté du 2 Mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement, le conseil prend connaissance du rapport annuel 2013 du SPANC de la CCBG approuvé par la Communauté de Communes le 27 juin dernier.

DELEGATION AU MAIRE POUR OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La délibération en date du 08 avril 2014 donne certaines délégations au maire. Le conseil décide de la compléter par la délégation suivante : « Autorise le maire de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 40 000 € ».

ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

La mise à enquête publique du projet de PLU sera complétée par celle de l'actualisation du réseau d'assainissement nécessaire pour sa mise en conformité avec les zonages arrêtés. Le conseil décide d'accepter le devis proposé par le cabinet d'études SEAF à OLIVET pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Il délibère favorablement pour une demande une subvention au taux maximal au Conseil Général du Loiret (50 %) et une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux maximal (10 %).

ORGANISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2014

La retransmission de la finale du mondial de football au Brésil est programmée le 13 juillet à 21 heures. Pour ne pas pénaliser ni les amateurs de foot, ni le défilé de lampions et ni le feu d'artifice, le conseil propose à l'unanimité d'avancer ces manifestations au samedi 12 juillet. Le programme du lundi 14 juillet reste inchangé.

QUESTIONS DIVERSES

❖ ACHAT D'UN ORDINATEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Suite à l'attaque d'un virus sur l'ordinateur de la commune et compte tenu de son ancienneté, le conseil décide l'achat d'une nouvelle unité centrale et accepte le devis proposé par Promosoft pour un montant de 1 596.35 € TTC. Il demande une subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population.

❖ CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE A INTVILLIERS

Le maire informe qu'une convention de partenariat avec Orange doit être signée pour l'aménagement de sécurité d'Intvilliers et notamment l'enfouissement des réseaux de communications téléphoniques. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

❖ INVENTAIRE DES SACRISTIES DE LA COMMUNE DE GIVRAINES

M. BRENDEL Marc remet à la commune l'inventaire de la sacristie de l'église de Saint-Roch-Saint-Aignan de Givraines réalisé par la Commission D'Art Sacré du Diocèse (CDAS) d'Orléans. Ce document est consultable à la mairie de Givraines.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

FESTIVITES FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2014

* **PROGRAMME DU SAMEDI 12 JUILLET** (ET NON LE DIMANCHE 13 JUILLET)

21H30 : accueil de la population à l'espace Bourgogne

21h45 : départ du défilé musical avec lampions dans les rues de Givraines

Vers 22h30 : feu d'artifice (à la tombée de la nuit)

Vin d'honneur

* **PROGRAMME DU LUNDI 14 JUILLET**

A partir de 16h30 : jeux sur le terrain de la salle communale

Vers 18h30 : apéritif (offert par la commune)

Vers 19h : casse croûte gratuit pris en commun

FERMETURE MAIRIE CONGES ETE

La mairie sera fermée pendant la période d'été du 21 juillet au 10 août. En cas d'urgence merci de laisser un message à la mairie au 02.38.34.21.45.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, exceptés Mme Joëlle BOUTTET, MM Mickaël GIRARD et Jacky DELAFOY, excusés.

COMPOSITION DU CCAS, DE LA COMMISSION DES IMPOTS ET CELLE DE L'APPEL D'OFFRE

Le conseil municipal délibère pour approuver la composition du CCAS et de la commission d'appel d'offre telle qu'établie lors du conseil municipal du 8 avril 2014. Il prend connaissance de la désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants de la commission communale des impôts transmise par le centre départemental des finances publiques.

DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SISS DE PUISEUX

Vu la délibération du SISS de Puisseux en date du 10 juillet 2014 approuvant la modification des statuts du Syndicat, le conseil, après avoir entendu le maire lire l'article 2 proposé de ces statuts, approuve la modification des statuts du SISS de Puisseux.

MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DESCRIPTIF DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SOUS FORMAT NUMERIQUE

Le maire rappelle que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) et son décret d'application du 27 janvier 2012 impose que d'ici le 31 décembre 2013 les collectivités possèdent un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement (plan, inventaire du patrimoine, nature des réseaux...). Il précise que les collectivités ne respectant pas cette obligation peuvent se voir pénaliser avec le doublement de la redevance pour l'usage « alimentation eau potable ».

Aussi, après avoir étudié l'offre proposée par le Cabinet SEAF qui possède à ce jour une grande partie des données, le conseil décide d'accepter son devis d'un montant de 2 500 € HT et de solliciter une subvention au conseil général du Loiret dans le cadre des aides des communes à faible population.

PROCHAINES DATES DES COMMISSIONS DU 2IEME ET 3IEME TRIMESTRE 2014

Les prochaines dates de commissions sont les suivantes :

- Commission « Travaux (cimetière) » : jeudi 2 octobre 2014 à 20h00
- Commission « cadre de vie » : lundi 6 octobre 2014 à 18h15
- CCAS : samedi 13 septembre 2014 à 9h00



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

- **ALIGNEMENT DES BOIS**

Le maire informe le conseil qu'un courrier sera envoyé avant l'hiver à tous les propriétaires de bois longeant un chemin pour leur demander de procéder, avant fin mars 2015, au respect du bornage des parcelles. A défaut, une procédure sera mise en place pour que les travaux d'alignement soient effectués par la commune et facturés aux propriétaires.

- **BRULAGE**

Le maire rappelle que le brûlage des déchets à l'air libre y compris les déchets verts est interdit.

- **RELEVÉ COMPTEURS D'EAU**

L'agent communal effectuera les relevés de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du lundi 06 octobre 2014**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

- **LISTES ELECTORALES**

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014. Se munir d'une pièce d'identité.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, exceptés Marc BRENDEL et Mickaël GIRARD, excusés.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CENTRALE D'ACHAT APPROLYS

Les départements du Loir et Cher, de l'Eure et Loir et du Loiret ont créé en 2014, la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public (GIP). Après 6 mois, de fonctionnement les 3 départements proposent d'ouvrir ce dispositif à d'autres acteurs publics et notamment les collectivités. Le maire explique que cette centrale d'achat permet de passer des marchés publics destinés à ses membres, de conclure des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services. Le conseil décide d'approuver l'adhésion de la commune (50€ par an) à la centrale d'achat APPROLYS et autorise le maire à signer celle-ci.

INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR

Afin de protéger un bien particulier ou un ensemble d'éléments du patrimoine, paysager, le maire explique qu'il est préférable pour une commune d'instaurer les autorisations de permis de démolir n'entraînant aucune taxe supplémentaire. Le conseil décide de prendre cette délibération.

LA LOI POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET A UN URBANISME REPOSE (ALUR) DU 24 MARS 2014

Le maire informe que la préfecture et la DDT ont présenté aux collectivités les principes de la loi ALUR. A compter du 01 juillet 2015, la DDT n'instruira plus les dossiers liés à l'Urbanisme (Permis de construire, Déclaration Travaux, Permis de démolir, Certificat d'Urbanisme) pour les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 hts. En conséquence, les dossiers de Givraines seront instruits par un service communautaire à créer. Rien ne changera pour les demandeurs car les dossiers seront toujours à déposer et enregistrés en mairie et le maire en signera les documents.

La Loi ALUR incite les Communautés de Communes à établir des PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Cette démarche est obligatoire dès lors qu'une des communes demandera une révision de son PLU actuel ou la transformation d'un POS (Plan d'Occupation des Sols).

RETRAIT DE LA CAOVL DU CENTRE DE GESTION

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (CAOVL), demande son retrait d'adhésion au Centre de Gestion. Chaque collectivité membre est sollicitée pour donner son avis. Après avoir entendu la lecture de la lettre reçue du centre, le conseil donne un avis défavorable.

Questions diverses

❖ RIDEAUX DE SCENE DE LA SALLE COMMUNALE

Considérant qu'il est nécessaire de changer les rideaux de scène de la salle communale, le conseil décide d'accepter le devis proposé par SODICLAIR pour un montant de 1438.08 € TTC. Une subvention « commune à faible population » sera sollicitée auprès du Conseil Général

❖ ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOIS ROCHE DU BLAIREAU POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Le propriétaire d'une parcelle de bois de 11a 80ca et située au lieu-dit « Roche du blaireau » propose de la céder à la commune pour l'euro symbolique afin de simplifier sa succession en

cours. Le conseil accepte la proposition. L'acquisition se fera par acte administratif.

INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ Après-midi Jeux

L'animation d'automne proposée par le CCAS aura lieu le **Judi 28 octobre** à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation. Une invitation individuelle est distribuée.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté ALVAREZ Amélie et GIGAULT Claire, excusées.

PROGRAMME DU 11 NOVEMBRE 2014

Programme : voir programme ci-joint.

Le conseil regrette l'absence totale des jeunes invités à la réunion de préparation du 11 novembre organisée le 22 octobre. Une 2^{ème} réunion est proposée jeudi 6 novembre à 17h 45. Voir ci-dessous.

PRESENTATION DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE) DU PLU EN COURS D'ELABORATION

A partir de la présentation du PADD du projet de PLU de Givraines, les élus débattent du contenu des 9 orientations proposées.

APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES AC136 ET 137

Le maire présente l'opportunité et l'intérêt de la commune de disposer du droit de préemption sur une partie de son territoire en vue de la réalisation d'aménagement. Cette orientation s'inscrit dans la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du PLU. Le conseil délibère et décide d'instituer le droit de préemption sur les parcelles AC 136 et 137 situées rue de Puiseaux à Intvilliers.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE POUR LA CREATION D'UN SITE CINERAIRE

Le maire présente le projet d'aménagement d'un secteur réservé à la création d'un espace cinéraire dans le cimetière. Il se situe dans la partie droite en entrant dans le cimetière. Ce projet comprend un emplacement pour des cases, un autre pour des cavurnes, un secteur réservé au regroupement des corps des "morts pour la France" et un autre pour un jardin du souvenir. Le conseil approuve le projet présenté et charge la commission de l'affiner et de faire établir les devis correspondants.

Questions diverses :

❖ POINT SUR L'AMENAGEMENT SECURITE D'INTVILLIERS

Lors de la réunion de préparation du 28 octobre, le Conseil Général a signalé que les enrobés de la voirie ne seraient épandus qu'après la période hivernale soit début avril. Le chantier est prévu pour une période d'environ 4 mois. En conséquence pour éviter une discontinuité dans les travaux, les tranchées ne seront ouvertes qu'à partir de la mi-janvier.

❖ DIAGNOSTIC ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le maire informe le conseil qu'il est obligatoire de faire un diagnostic annuel des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, logement, greniers, bâtiment communal, salle communale, église). Le conseil accepte le devis établi par le cabinet SOCOTEC situé à Orléans pour un montant de 756 € TTC.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ Repas CCAS le 7 décembre à 12h 30

Le CCAS offre son repas de fin d'année aux personnes de la commune nées en 1944 et années précédentes : le **Dimanche 7 décembre 2014 à 12H30 à la salle communale.**

Sont conviés également à ce repas, moyennant la somme de 25 €, les conjoints et autres personnes désirant y participer.

☺ CARTOUCHE D'ENCRE IMPRIMANTE EPSON

Une des imprimantes de l'école ne fonctionne plus. Il reste un stock de cartouches jet d'encre dont voici les références : EPSON Black T0891, magenta T0893, Yellow T0894, Cyan T0832. Les personnes intéressées pour le rachat de ces cartouches doivent s'adresser à la mairie.

☺ LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL

Ne pas oublier de protéger vos compteurs d'eau contre le gel. En cas de détérioration, le changement du compteur est à la charge de l'abonné.

☺ VIGILANCE SUR LA VENTE DES CALENDRIERS

Concernant la vente de calendriers de fin d'année, le SITOMAP et VEOLIA rappellent que le personnel ne démarché pas à domicile. De manière générale, il est demandé à chacun d'être vigilant sur les sollicitations qui vous seraient proposées à domicile.

☺ JEUDI 6 NOVEMBRE 17H 45 : REUNION POUR ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE

Les jeunes de 7 à 18 ans sont invités à participer à une réunion de préparation pour la cérémonie du 11 novembre 2014 le jeudi 6 novembre 2014 à la salle communale. Ce sera l'occasion de préparer "l'appel aux morts" et de répéter le 1er couplet et le refrain de "la Marseillaise" qui sera chantée ensemble.

Le Conseil Municipal compte sur une forte implication des jeunes pour honorer la mémoire de nos anciens.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

ENGAGEMENT SUR L'AVENIR DE L'ANCIEN BATIMENT COMMUNAL D'INTVILLIERS

La SIAP (organisme HLM de Pithiviers) a validé le projet d'aménagement de 3 logements locatifs type F2 dans l'ancien bâtiment communal situé à l'entrée d'Intvilliers rue du Portail. A l'origine de ce projet (2001), la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (CCBG) devait acheter ce bien estimé à 51 000 € à la commune en bénéficiant d'une subvention de 60% dans le cadre de la politique "Cœur de village" de la Région Centre. Cette dernière a modifié son règlement en 2003. Les nouveaux critères excluent le projet de Givraines. De ce fait, la CCBG ne fera pas l'acquisition du bâtiment.

Face à cette situation nouvelle, les élus avaient le choix : stopper le projet et vendre ce bien ou laisser la SIAP mener à terme l'aménagement. Par 10 voix contre une, le conseil décide la réalisation des 3 logements locatifs. La commune signera un bail emphytéotique avec la SIAP qui se chargera des locations et de l'entretien du bâtiment. La protection du patrimoine et l'aménagement de l'entrée du hameau sont deux des critères mis en avant pour justifier le choix des élus.

SOLLICITATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCEMENT L'AMENAGEMENT DE SECURITE A INTVILLIERS

En parallèle avec le choix décrit ci-dessus, le conseil était informé que dans le plan de financement de l'aménagement de sécurité à Intvilliers, la commune avait un besoin d'autofinancement de 60 000 €.

Après analyse de différentes propositions, le conseil décide d'emprunter 60 000 € à échéances constantes en capital (8 voix pour, 1 abstention et 2 pour des échéances constantes), sur une durée de 12 ans et au taux fixe de 2.02 %. Il charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

REGLEMENT DU PLU

Le maire propose que l'ensemble des élus prenne connaissance du règlement du PLU en cours et non finalisé. Les différentes remarques et interrogations seront portées à la connaissance du prochain COPIL. La version complète du règlement sera transmise aux conseillers début décembre.

Une réunion publique d'informations sur le projet du PLU est programmée le vendredi 19 décembre 2014 à 18h 30.

Le maire rappelle que la fiscalité liée à l'urbanisme communale fera l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil municipal de début 2015.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2012 la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui a remplacé la Participation au Réseau d'Egout (PRE), a été fixée au montant forfaitaire de 4 000 € TTC. Vu qu'il est nécessaire de renouveler cette délibération, le conseil décide de maintenir ce montant.

BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION MODIFICATIVE

Vu le manque de crédit budgétaire et notamment au chapitre 65 (salaires du personnel) et après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61523	-12 900 €
Fonctionnement	Dépenses	6411	+ 6 900 €
Fonctionnement	Dépenses	64168	+ 3 000 €
Fonctionnement	Dépenses	6554	+ 3 000 €

Questions diverses

➤ 11 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal se félicite de la très forte participation de la population (environ 90 personnes) pour célébrer le centenaire du 11 novembre 1914. Il souligne avec satisfaction la présence des jeunes de la commune (25).

Le maire souligne la grande réactivité des conseillers pour adapter l'organisation de la salle à cette forte participation. Il remercie, au nom de tous les habitants, Marc Brendel pour le travail important et remarquable qu'il a effectué pour nous présenter une vidéo pédagogique et de qualité.

Il se tient, ainsi que la Mairie, à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient une copie du montage présenté. Prévoir une clé USB, ou un CD. A défaut, le remboursement du prix d'achat du CD sera demandé.

➤ MANQUE DE PLACES ASSISES DANS LE CAR DE TRANSPORT SCOLAIRE DU COLLEGE DE PUISEAUX

Stéphane Péquin informe le conseil que certains collégiens terminent le trajet debout faute de places assises. Le conseil partage son mécontentement. Il alertera le Conseil Général de cette situation anormale et contraire aux règles de sécurité.

➤ **INFO GIVRAINES**

Après une année d'interruption, "Info Givraines n° 12" paraîtra en janvier 2015.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **RAPPEL Repas CCAS le 7 décembre à 12h 30**

Le CCAS offre son repas de fin d'année aux personnes de la commune nées en 1944 et années précédentes : le Dimanche 7 décembre 2014 à 12H30 à la salle communale.

Sont conviés également à ce repas, moyennant la somme de 25 €, les conjoints et autres personnes désirant y participer. **Dernier délai lundi 1er décembre 12 heures**

☺ **LISTES ELECTORALES**

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ **VIGILANCE FAUX GENDARMES**

Nous vous informons que la gendarmerie observe une augmentation des cambriolages. Par prudence, il est recommandé d'éviter de laisser pénétrer dans votre maison des personnes inconnues. Les gendarmes sont toujours en tenue et jamais en civil.

☺ **REUNION PUBLIQUE PLU LE VENDREDI 19 DECEMBRE 2014**

Le conseil municipal vous invite à participer le vendredi 19 décembre à une réunion publique pour vous présenter le Plan Local d'Urbanisme en présence de Mme ROUET ROUMAZEILLE du cabinet d'étude IXIA.

FERMETURE MAIRIE

Nous vous informons que la mairie sera fermée du 22 décembre au 26 décembre 2014 ainsi que le vendredi 2 janvier 2015. En cas d'urgence prendre contact avec l'adjoint ou appelez le 06.14.22.50.91.

